

Le DSPP

➤ Indications:

Toute demande du MG au sujet d'un patient présentant une souffrance psychique ou un trouble mental

- Avis diagnostique, aide à la prise en charge, conseils relationnels...
- Possibilité de conseil par téléphone ou d'accès au répertoire opérationnel des ressources

➤ « Sauf »:

- Patient ayant un suivi psychiatrique en cours
- < 15ans

